MINISTERE DE L'AGRICULTURE SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX

Publication périodique

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES RHONE-ALPES

AIN, ARDECHE, DROME, ISERE, LOIRE, RHONE SAVOIE HAUTE-SAVOIE

ARBO. VITI. RHONE-ALPES

ABONNEMENT ANNUEL : 100 f

REGISSEUR RECETTES D.D.A. CCP LYON 9431-17 A

(7) 8954848

Circonscription RHONE-ALPES 55, rue Mazenod 69426 LYON CEDEX 3

29 Avril 1985 — N° de série continue 297 — Bulletin n° 9

ARBRES FRUITIERS

MONILIA DU CERISIER

Nous rappelons que dans les plantations craignant cette maladie, un traitement est à faire à la chute complète des pétales à l'aide d'un des produits cités dans le Bulletin n° 7.

PUCERON VERT DU POMMIER

Des infestations sont de nouveau signalées en plusieurs secteurs. Il est nécessaire d'intervenir en début d'invasion.

THRIPS

De nombreux vergers de pêchers et de cerisiers dans le Sud de l'Ardèche et de la Drôme sont souvent attaqués par les thrips. Le traitement est à faire après la chute des pétales avec : phosalone, métamidophos, acéphate.

POIRIERS - POMMIERS : exportations vers les U.S.A. : voir la note ci-jointe.

VIGNE

- Noctuelles et Boarmies : des attaques signalées
- Pyrales : à surveiller
- Le point sur ... les Acariens
- Le Black-rot et Brenner : pas de risques actuellement, tant qu'une période de pluie n'aura pas favorisé la maturation des périthèces et des apothécies
- Excoriose : 2ème traitement au stade E

NOCTUELLES et BOARMIES

Des dégâts ont été observés dans différentes zones (Loire, Ain, Drôme) et peuvent encore avoir lieu dans les zones les plus tardives jusqu'au stade E. Les chenilles sont difficiles à observer le jour et montent sur les souches pendant la nuit pour dévorer les bourgeons. Ne traitez qu'en cas d'attaque grave.

- contre les noctuelles et les boarmies : en pulvérisant soigneusement la souche et le sol avec l'un des produits suivants :
  - . acéphate : 90 g/hl (Orthène)
  - . bromophos : 50 g/hl (Nexion)
  - . chlorfenvinphos : 50 g/hl (Birlane)
  - . chlorpyriphos méthyl : 45 g/hl (Reldan 2 E)
  - . cyperméthrine : 3 g/hl (Ripcord 5, Cymbush, Kafil super)
  - . deltaméthrine : 0,75 g/hl (Decis)
  - . endosulfan + parathion : (Drifène, Ekadrine : 1,5 à 2 l./ha)
  - . perméthrine : 5 g/hl (Picket)

Par temps froid, préférez une spécialité à base de pyréthrinoïdes (deltaméthrine, cyperméthrine, perméthrine).

T 525

- contre les noctuelles : * en confectionnant des appâts au son : mélanger à 100kg de son, l'un des insecticides suivants, humidifier juste avant l'épandage et mettre en place à la tombée de la nuit :

. acéphate	: 240 g. (Orthène 50)
. endosulfan	: 200 g. (Thiodan, Insectophène)
. endosulfan + parathion	: (0,8 l. de Drifène ou Ekadrine)
. lindane	: 400 g. (nombreuses spécialités).

* en utilisant des appâts et granulés prêts à l'emploi :

. carbaryl	: (Sevin appâts : 30 kg/ha de spécialité à 5 %)
. chlorpyriphos	: (Dursban appâts : 50 kg/ha)
. lindane	: (Sovicortil, Granater L : 30 - 50 kg/ha)
. perméthrine	: (Picket G : 3,33 kg/ha)
. phoxine	: (Volaton 5, Agridine 5 G : 75 à 100 kg/ha de spécialité à 5 %).

PYRALES

La présence de larves n'a pas encore été signalée, mais dans les zones les plus précoces, surveillez les parcelles atteintes en 1984.
N'intervenez que si le seuil de 3 à 4 larves par souche est dépassé.
Le traitement doit être réalisé sur des chenilles de 3 à 5 mm de long, en mouillant bien le feuillage, avec l'un des produits suivants (en g de m.a./hl) :

acéphate	75	(ORTHENE)	méthomyl	50	(LANNATE 20 L)
cyperméthrine	5	(RIPCORD,KAFIL,CYMBUSH)	parathion méthyl	60	(Nombreuses spécialités)
deltaméthrine	0,75	(DECIS)	perméthrine	7,5	(PERTHRINE, AMBUSH)
dichlorvos	125	(nombreuses spécialités)	quinalphos	48,5	(EKALUX)
fenvalérate	10	(SUMICIDIN)	thiodicarbe	45	(LARVIN)
méthamidophos	60	(TAMARON, ORTHOTOX)	trichlorfon	160	(DIPTEREX)

et les associations suivantes :

fénitrothion + trichlorfon, parathion méthyl + dicofol, méthomyl + fénizon, chlorpyriphos éthyl + diméthoate

ACARIENS

- Acariose : l'acariose peut se manifester actuellement sur vos parcelles de la façon suivante :
  - arrêt de croissance des bourgeons
  - jeunes pousses rabougries
  - entre noeuds courts
  - feuilles petites, crispées et nécrosées

Repérez ces parcelles, un traitement à base d'huiles jaunes l'hiver prochain, suffira à réduire la population d'acariens.

Un traitement de rattrapage au stade E-F avec un acaricide efficace sur l'agent de l'acariose (voir tableau) ne se justifie que rarement, lors de très fortes attaques printanières.

- Erinose : les traitements d'hiver suffisent. De plus, l'utilisation de soufre en antioïdium limitera le développement de l'acarien responsable de l'érinose.

ACARIENS ROUGES ET JAUNES (Araignées)

La période actuelle de froid risque de retarder le développement des acariens. Toutefois, dans les zones précoces (Drôme, Ardèche), les éclosions d'oeufs d'hiver avaient déjà eu lieu avant le froid. Maintenez la surveillance et traitez si le seuil de 70 % d'infestations est dépassé (% de feuilles occupées par un ou plusieurs acariens).
Le tableau des acaricides spécifiques ci-joint vous précise les conditions d'emploi et la toxicité éventuelle de ces produits vis-à-vis de la faune auxiliaire.

OIDIUM

Commencer la protection en fonction du stade atteint (voir dernier bulletin). A propos des produits... le Vigil peut être phytotoxique sur certains cépages, renseignez-vous.

Service de la Protection
des Végétaux

INFORMATIONS A L'INTENTION DES EXPORTATEURS DE POMMES ET POIRES VERS LES U.S.A.

Campagne 1985 - 1986

Les pommes et poires destinées à l'exportation vers les USA, doivent répondre aux conditions sanitaires suivantes :

. fruits indemnes de maladies, de ravageurs, tel que Leucoptera scitella, mais également de mollusques ;
. fruits traités au froid (0° durant 15 jours) dans des installations spécialement agréées (en France, en bateau ou aux USA).

A cette fin :

1) les fruits doivent provenir de vergers et stations agréés par le Service de la Protection des Végétaux selon le cahier des charges relatif à l'Amérique du Nord ;
2) les lots doivent être inspectés et traités sous le contrôle des services phytosanitaires américains (APHIS-PPQ).

Le choix suivant a été soumis aux exportateurs :

- soit tous les lots exportés sont inspectés à l'arrivée aux USA
- soit tous les lots exportés sont inspectés au départ en France

Il a été décidé de maintenir le schéma d'agrément déjà pratiqué, à savoir le contrôle phytosanitaire au départ de France par des Inspecteurs américains.

Pour un bon déroulement de la campagne ce système impose une **parfaite coordination du travail des agents américains.**

Seuls les opérateurs ayant fait connaître leurs projets d'exportation peuvent bénéficier de cet agrément au départ. **Tous les lots sans exception, expédiés vers les USA devront être inspectés avant départ** par les agents APHIS-USDA oeuvrant en collaboration avec le Service de la Protection des Végétaux. Aucune demande en cours de campagne ne pourra être prise en compte.

CALENDRIER DES DEMARCHES

1er Mai : dépôt de candidature pour l'exportation vers les USA, auprès de - M. CAMPOCASSO - 76, Allée Jean Jaurès - 31000 TOULOUSE, chargé de rassembler les candidatures et de présenter la demande des inspecteurs auprès de l'APHIS avec estimation des quantités qui seront exportées sachant qu'une estimation par léger excès est préférable, date de début des expéditions et calendrier prévisionnel...

1er Juin : engagement financier dépôt de caution pour l'inspection US, sachant que le coût d'un inspecteur par jour peut être évalué (sur base des données appliquées en 1984) comme suit :

150 $ salaires + charges
60 $ minimum d'indemnités
\+ 14 % du total
\+ frais de voyage et déplacement
\+ 25 $ de l'heure supplémentaire + charges

1er Juillet : demande d'agrément des vergers auprès de la Protection des Végétaux avec engagement de X Frs/ha (montant qui sera être précisé en mai) à verser à l'INTERFEL (50 Frs en 84).

P52

Pour toute information complémentaire, il vous est possible de contacter : Melle AGNARD (SPV PARIS - 584.13.13), Mme THOUROUDE (DPE PARIS - 555.95.50) et M. RIGAULT (CFCE - 505.30.00)

Acaricides spécifiques homologués ou en A.P.V. pour la vigne

Actif sur	Matière active SPECIALITE	Dose de m.a. (g/hl)	Toxicité sur faune auxiliaire: punaises	Chrysopes et Hemérobes	Coccinelles	Acariens prédateurs	Délai d'emploi avant récolte (jours)	DIVERS
Oeufs d'hiver Oeufs d'été Larves, Nymphes	tétrasul ANIMERT V 101	40	0	+		+	7	provoque la stérilité des femelles adultes. Utilisable à basse T°. Il est conseillé un traitement précoce à partir de 30 % d'éclosion d'oeufs d'hiver de P. ulmi.
Oeufs d'été Larves de Tétranyques	chlorofenizon TRICHLORFENSON	50					7	
	fenizon TRIFENSON	50					7	provoque la stérilité des femelles
	tetradifon (en mélange)		0				7	
	hexytiazox CESAR	5					30	
Larves mobiles Larves et adultes de Tétranyques	azocyclotin PEROPAL	30				++++	30	
	benzoximate ARTABAN	30				+	15	action larvicide de longue durée
	cyhexatin PLICTRAN, MITACID TECHN'ACID	30	+			++++	30	très rémanent surtout actif sur A. rouge
	fenbutatin oxyde TORQUE	50					7	Action progressive
	fenpropathrin DANITOL	7,5					21	on conseille une seule application au printemps
	propargite OMITE 57 EL	60				++++	21	A utiliser l'été par des T° supérieures à 20° C. En présence d'A. jaunes, utiliser 1 l/ha de spécialité commerciales ; en présence d'A. rouges, utiliser 1,5 l/ha.
Oeufs d'été Larves adultes de Tétranyques	bromopropylate NEORON	50	0			+++	15	application progressive efficacité maximum après quelques jours.
	cyhexatin + tétradifon MITACID, ACARYL PL, AKARTELON						30	conseillée à 1,5 l/ha de la nouaison à la véraison
	dicofol nombreuses spéc.	50	+		+		15	
	dicofol + tétradifon KELTHION						50	
	dioxathion + tétradifon OVICAR T						15	Dangereux pour les abeilles
	dicofol + diéthion ACAFOR						15	utilisation à 2 l/ha actif aussi sur érinose et acariose
Acariose de printemps	dicofol nombreuses spéc.	50					15	
	bromopropylate NEORON	50					15	
	oxydéméton-méthyl METASYSTEMOX R, ANTHONOX	25	++			+++	21	

++++ très toxique +++ toxique ++ moyennement toxique + peu toxique 0 neutre